



Contexte

La TD figure parmi les 10 plus grandes banques en Amérique du Nord. En fonction de son actif, c'est la deuxième banque en importance au Canada et la sixième en Amérique du Nord.

La TD a une longue feuille de route en matière de gestion prudente des risques, ainsi qu'une grande diversité de clients titulaires de comptes de dépôt, tous secteurs confondus.

La TD maintient constamment des ratios réglementaires au chapitre des fonds propres et des liquidités qui dépassent les minimums réglementaires publiés, et elle s'efforce de disposer de liquidités et de fonds propres suffisants pour résister au stress.

Mesure	Ratio au T3 de l'exercice 2024	Minimum réglementaire publié	Excédent par rapport au minimum réglementaire publié ¹
Ratio des fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires	12,8 %	11,5 %	8 G\$
Ratio de liquidité à court terme (moyenne trimestrielle)	129 %	100 %	75 G\$
Ratio de liquidité à long terme (moyenne trimestrielle)	115 %	100 %	148 G\$

¹ Représente les fonds propres excédentaires (dans le cas du ratio des fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires), les actifs liquides de haute qualité (dans le cas du ratio de liquidité à court terme), et le financement stable disponible (dans le cas du ratio de liquidité à long terme) accessibles par rapport aux minimums réglementaires publiés.

Fonds propres

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale touchant les fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles, en fonction de certaines déductions réglementaires. Le ratio des fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires représente la principale mesure d'adéquation des fonds propres selon Bâle III, et correspond aux fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Au T3 de l'exercice 2024, le ratio des fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires de la TD était de 12,8 % comparativement à un minimum réglementaire publié de 11,5 %, ce qui représente un excédent de 8 G\$ au chapitre des fonds propres par rapport au minimum réglementaire publié.
 - Incidence des actifs pondérés en fonction du risque opérationnel de (35) pdb prévue sur le ratio des fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires au T4 de 2024, en raison de la provision pour les enquêtes en matière de LCBA du T3.
 - Incidence de 54 pdb prévue sur le ratio des fonds propres de cat. 1 sous forme d'actions ordinaires au T4 de 2024, en raison de la vente en août 2024 de 40,5 millions d'actions de Schwab.

Ratio de liquidité à court terme

- Le ratio de liquidité à court terme, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des actifs liquides de haute qualité non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme supérieur à 100 %.
- Le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque au T3 de l'exercice 2024 a été de 129 %, ce qui représente un excédent de 75 G\$ par rapport au minimum réglementaire publié.

Ratio de liquidité à long terme

- Le ratio de liquidité à long terme, mesure selon Bâle III, correspond au quotient du financement stable disponible total sur le financement stable requis total. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à long terme supérieur à 100 %.
- Le ratio de liquidité à long terme moyen de la Banque au T3 de l'exercice 2024 a été de 115 %, ce qui représente un excédent de 148 G\$ par rapport au minimum réglementaire publié.

Faits importants sur la TD

- La TD sert plus de 27,5 millions de clients** dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers du monde.
- La TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde**, avec plus de 17 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. **La TD fait partie des banques d'importance systémique mondiale (BISM)**, ce qui signifie qu'elle est assujettie à des normes réglementaires, à des exigences en matière de fonds propres et à des simulations de crise plus strictes.
- Au 31 juillet 2024, les **actifs** de la TD **totalisaient 1,97 billion de dollars**, et les **dépôts totalisaient 1,22 billion de dollars**. Le grand bassin de dépôts de particuliers et d'entreprises² de la TD compte pour 70 % du financement total de la Banque.
- TD Canada Trust se classe au premier rang pour ce qui est du total des dépôts personnels sans terme³.
- Le **profil de financement de gros** de la TD **repose sur une composition équilibrée** de financement garanti et non garanti au moyen de divers types de financement et devises.

Dans son Cadre de gestion du risque de liquidité, la TD cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres à la Banque et à l'échelle du marché. La TD gère un **profil de financement stable qui met l'accent sur les actifs de financement et les réserves d'urgence selon le terme approprié**. La Banque dispose aussi d'un **plan de fonds d'urgence exhaustif** pour rehausser sa capacité à réagir en cas d'éventuels événements de stress des liquidités.

La Banque obtient des notes de crédits solides. La TD a obtenu la note Aa1 (perspectives négatives) de Moody's, A+ (perspectives stables) de S&P, AA (perspectives négatives) de Fitch, et AA (élevé) (perspectives négatives) de DBRS⁴.

² Le dépôts d'entreprises excluent le financement de gros.

³ Le classement quant à la part de marché se fonde sur les données les plus à jour provenant du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) pour les dépôts et les prêts personnels en date de juin 2024.

⁴ Notes de La Banque Toronto-Dominion (entité juridique). Elles représentent les notes attribuées par Moody's aux dépôts à long terme et au risque de contrepartie, les notes des émetteurs attribuées par S&P, les notes pour les dépôts à long terme attribuées par Fitch et les notes des émetteurs à long terme attribuées par DBRS. Les notes ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière dans la mesure où elles n'expriment aucun commentaire sur le cours du marché ou la pertinence pour un investisseur. Les notes peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences de notation. Information en date du 16 octobre 2024.